

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN (Montants exprimés en dinar tunisien)			
		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
ACTIFS			
<i><u>Actifs non courants</u></i>			
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>			
Immobilisations incorporelles		502 878	479 972
Moins : amortissements		-284 254	-245 770
		218 624	234 202
Immobilisations corporelles		12 077 464	11 616 886
Moins : amortissements		-4 938 718	-4 251 361
		7 138 746	7 365 525
Immobilisations financières		58 795	73 435
<u>Total des actifs immobilisés</u>		7 416 165	7 673 162
Autres actifs non courants		12 135	184 560
<u>Total des actifs non courants</u>		7 428 300	7 857 722
<i><u>Actifs courants</u></i>			
Stocks		4 276 090	3 859 675
Moins : Provisions		-	-
		4 276 090	3 859 675
Clients et comptes rattachés		6 004 836	6 060 638
Moins : Provisions		-438 023	-564 972
		5 566 813	5 495 666
Autres actifs courants		1 708 751	1 086 612
Placements et autres actifs financiers		60 000	60 913
Liquidités et équivalents de liquidités		1 027 067	1 398 456
<u>Total des actifs courants</u>		12 638 721	11 901 322
<u>Total des actifs</u>		20 067 021	19 759 044

BILAN (Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2019	31/12/2018
<u>Capitaux propres</u>		
Capital social	4 634 696	4 634 696
Prime d'émission	1 453 040	1 453 040
Réserves	1 267 682	1 267 584
Actions propres	-66 106	-2 926
Autres capitaux propres	15 347	19 844
Résultats reportés	2 178 791	1 003 187
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>9 483 450</u>	<u>8 375 425</u>
Résultat consolidé	1 814 450	2 536 055
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>11 297 900</u>	<u>10 911 480</u>
<u>Intérêts minoritaires</u>	<u>187</u>	<u>382</u>
<u>Passifs</u>		
<u>Passifs non courants</u>		
Emprunts et dettes assimilées	1 960 507	2 192 399
Provisions	268 777	188 777
<u>Total des passifs non courants</u>	<u>2 229 284</u>	<u>2 381 176</u>
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 183 299	3 596 594
Autres passifs courants	1 299 119	1 887 380
Concours bancaires et autres passifs financiers	1 057 232	982 032
<u>Total des passifs courants</u>	<u>6 539 650</u>	<u>6 466 006</u>
<u>Total des passifs</u>	<u>8 768 934</u>	<u>8 847 182</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>	<u>20 067 021</u>	<u>19 759 044</u>

ETAT DE RESULTAT (Montants exprimés en dinar tunisien)

	31/12/2019	31/12/2018
<u>Produits d'exploitation</u>		
Revenus	24 404 887	21 320 434
Autres produits d'exploitation	140 311	42 575
Production immobilisée	19 085	4 963
<u>Total des produits d'exploitation</u>	24 564 283	21 367 972
<u>Charges d'exploitation</u>		
Variation des stocks de produits finis et des encours	8 710	-46 234
Achats consommés	14 214 862	11 713 630
Charges de personnel	3 815 071	3 366 860
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 400 908	1 186 144
Autres charges d'exploitation	2 442 258	2 342 829
<u>Total des charges d'exploitation</u>	21 881 809	18 563 229
<u>Résultat d'exploitation</u>	2 682 474	2 804 743
Charges financières nettes	-315 856	-373 842
Produits des placements	10 571	240
Autres gains ordinaires	105 047	795 850
Autres pertes ordinaires	-161 808	-5 480
<u>Résultat courant des sociétés intégrées</u>	2 320 428	3 221 511
Impôt sur les sociétés	-493 433	-647 421
Contribution sociale de solidarité	-32 625	-37 882
<u>Résultat net de l'ensemble consolidé</u>	1 794 370	2 536 208
Part revenant aux intérêts minoritaires	20 080	-153
<u>Résultat net revenant à la société consolidante</u>	1 814 450	2 536 055
Résultat par action	0,392	0,547

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (Montants exprimés en dinar)

	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 794 370	2 536 208
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 085 758	981 745
Dotation aux provisions	710 501	395 719
Reprises sur provisions	-395 351	-191 320
Amortissement Subventions d'investissement	-4 497	-4 497
Plus-values sur cession d'immobilisations	-76 000	-769 149
Variation des :		
Stocks	-416 415	-602 870
Créances	55 802	-1 218 816
Autres actifs	-636 390	-88 747
Fournisseurs et comptes rattachés	601 718	675 094
Autres passifs courants	-588 000	97 129
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	2 131 496	1 810 496
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	913	-60 913
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-252 668	-553 144
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	76 000	1 238 550
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-334 020	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	812	-
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'investissement	-509 876	685 406
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distribution des dividendes	-1 390 467	-1 205 124
Encaissements suite à l'augmentation de capital des filiales	50 000	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres	-63 180	-32 453
Encaissements suite à la cession d'actions propres	-	33 642
Remboursement des emprunts et dettes assimilées	-627 395	-572 381
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de	-2 031 042	-1 776 316
Variation de trésorerie	-408 509	658 673
Trésorerie au début de l'exercice	1 376 497	717 824
Trésorerie à la clôture de l'exercice	967 988	1 376 497

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 (exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2019	2018		2019	2018		2019	2018
Produits d'exploitation	24 545 198	21 363 009	Coût des matières consommées	14 214 862	11 713 630			
Production immobilisée	19 085	4 963	Déstockage de production	8 710	-			
Production stockée	-	46 234						
<u>Production</u>	24 564 283	21 414 206	<u>Achats consommés</u>	14 223 572	11 713 630	<u>Marge sur coût matières</u>	10 340 711	9 700 576
Marge sur coût matières	10 340 711	9 700 576	Autres charges externes	2 273 683	2 183 158			
<u>Sous total</u>	10 340 711	9 700 576	<u>Sous total</u>	2 273 683	2 183 158	<u>Valeur ajoutée brute</u>	8 067 028	7 517 418
Valeur ajoutée brute	8 067 028	7 517 418	Impôts et taxes	168 575	159 671			
			Charges de personnel	3 815 071	3 366 860			
<u>Sous total</u>	8 067 028	7 517 418	<u>Sous total</u>	3 983 646	3 526 531	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	4 083 382	3 990 887
Excédent brut d'exploitation	4 083 382	3 990 887	Charges financières nettes	315 856	373 842			
Produits des placements	10 571	240	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 400 908	1 186 144			
Autres gains ordinaires	105 047	795 850	Autres pertes ordinaires	161 808	5 480			
			Impôt sur les sociétés	493 433	647 421			
			Contribution sociale de solidarité	32 625	37 882			
<u>Sous total</u>	4 199 000	4 786 977	<u>Sous total</u>	2 404 630	2 250 769	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	1 794 370	2 536 208
						<u>Part des minoritaires</u>	20 080	(153)
						<u>Résultat net de l'ensemble consolidé</u>	1 814 450	2 536 055

Note 1 : PRESENTATION DU GROUPE « intérieurs »

1.1 Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « *intérieurs* » est composé de cinq sociétés spécialisées principalement dans la fabrication et/ou la commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 3 Octobre 1998 sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 4.634.696 divisé en 4.634.696 actions de un dinar chacune.

- La Société le Mobilier Contemporain « SMC » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989.

Elle a pour objet le commerce de meuble, luminaires, décoration, antiquité et articles de cadeaux.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 200.000 divisé en 2.000 parts sociales de 100 dinars chacune.

- La société « BUREAU PLUS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008.

Elle a pour objet la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tous genres de meubles et articles de décoration et en particulier siège de bureau, canapés, chaises, et tous ce qui se rapporte de près ou de loin à cette activité.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.260.000 divisé en 12.600 parts sociales de 100 dinars chacune.

La société a cédé depuis décembre 2018, la totalité de ses immobilisations corporelles. Cette situation s'est traduite en 2019, par la cessation de son activité.

- La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015.

Elle a pour objet la fabrication, l'importation, la distribution et la commercialisation en gros et en détail de meubles et accessoires.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 218.880.000 Francs CFA divisé en 21.888 actions de 10.000 Francs CFA chacune.

- La société « TALOS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017.

Elle a pour objet le commerce de détail en ligne et au magasin de tout genre de meubles, matériel informatique, consommable, matériel audiovisuel, tous accessoires et fournitures de bureau.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 300.000 divisé en 3.000 parts sociales de 100 dinars chacune.

1.2 Participations du groupe

La société le Mobilier Contemporain « SMC » est détenue à concurrence de 99,95% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « BUREAU PLUS » est détenue à concurrence de 99,99% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est détenue à concurrence de 35,36% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « TALOS » est détenue par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs et la Société le Mobilier Contemporain « SMC », respectivement à concurrence de 82,67% et 0,66%.

Note 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Société le Mobilier Contemporain « SMC »	99,95%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société BUREAU PLUS	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société TALOS	83,33%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société INTERIEURS COTE D'IVOIRE (*)	35,36%	Influence notable	Mise en équivalence

(*) A la clôture de l'exercice 2019, la société ne dispose pas des états financiers de cette entreprise associée.

De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition.

2.2 Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés, correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3 Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne, en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale, et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux actionnaires de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce, dans le cadre

d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité ;
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 (Etats financiers consolidés), et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

Note 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent aux actifs pour le coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33%
- Concessions	33%
- Fond de commerce	5%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Matériel de transport	20%
- Equipement de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Installations générales, Agencements et aménagements	15%
- Matériel de transport acquis par leasing	33%
- Animaux de service	20%

- Stocks

Le groupe comptabilise son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique, le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurance et autres coûts liés directement à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

- Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

- Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice.

- Emprunts et dettes assimilées

Le principal des emprunts et dettes assimilées obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Note 5 : CONTINUTE D'EXPLOITATION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BUREAU PLUS, réunie le 10 Mai 2018, a décidé la vente de l'usine sise à la zone industrielle Béja Nord et a conféré au gérant Mr Hatem Ben SLIMANE, les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les formalités de la cession.

Le 5 décembre 2018, un contrat de vente a été signé avec la société «VAGA LABORATOIRE SA» portant sur la vente du terrain objet du titre foncier n°1961 et de l'usine qui y est construite.

Le 19 décembre 2018, un contrat de vente a été signé avec la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA portant sur la cession d'un lot de matériel industriel, d'un lot de matériel informatique et d'un lot de mobilier de bureau.

En 2019, la société BUREAU PLUS a cédé à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA une voiture de type « PARTNER ».

La cession de la totalité des immobilisations corporelles, s'est traduite en 2019 par la cessation de l'activité de ladite société.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan à la date du 31 Décembre 2019, représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2019 à 58.795 DT. Le détail de ce solde se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Titres de participation, Intérieurs Côte d'Ivoire (*)	380 350	46 330
- Prêts au personnel	54 857	59 591
- Dépôts et cautionnements	13 032	13 844
<u>Total brut</u>	<u>448 239</u>	<u>119 765</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation "Intérieurs Côte d'Ivoire"	(380 350)	(46 330)
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	(9 094)	-
<u>Total net</u>	<u>58 795</u>	<u>73 435</u>

(*) La société ne dispose pas des états financiers de cette société, au titre de l'exercice 2019. De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition et a été provisionnée en totalité.

NOTE 8 - STOCKS

La valeur nette des stocks s'élève au 31 Décembre 2019 à 4.276.090 DT, contre 3.859.675 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Matières premières	169 325	202 619
- Matières consommables	61 592	46 369
- Emballages	6 832	4 975
- Produits intermédiaires	2 411 496	2 309 251
- Marchandises	316 095	217 434
- Stocks en transit	812 278	571 845
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>	<u>3 777 618</u>	<u>3 352 493</u>
- Produits finis	498 472	507 182
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>	<u>498 472</u>	<u>507 182</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	-	-
<u>Total net</u>	<u>4 276 090</u>	<u>3 859 675</u>

NOTE 9 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2019 un solde net de 5.566.813 DT contre 5.495.666 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31
	<u>2019</u>	<u>Décembre</u>
		<u>2018</u>
- Clients ordinaires	4 986 834	4 899 086
- Clients, effets à recevoir	287 597	85 069
- Clients douteux	152 298	193 837
- Clients, retenues de garantie	19 344	15 227
- Clients, chèques impayés	53 391	49 948
- Clients, factures à établir	505 372	817 471
<u>Total brut</u>	<u>6 004 836</u>	<u>6 060 638</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(438 023)	(564 972)
<u>Total net</u>	<u>5 566 813</u>	<u>5 495 666</u>

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2019 un montant net de 1.708.751 DT contre 1.086.612 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31
	<u>2019</u>	<u>Décembre</u>
		<u>2018</u>
- Fournisseurs débiteurs	202 890	37 148
- Personnel, avances et prêts	125 919	113 742
- Etat, impôts et taxes (A)	1 329 350	890 216
- Charges constatées d'avance	63 474	43 527
- Produits à recevoir	9 608	321
- Débiteurs divers	7 223	12 386
<u>Total brut</u>	<u>1 738 464</u>	<u>1 097 340</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	(29 713)	(10 728)
<u>Total net</u>	<u>1 708 751</u>	<u>1 086 612</u>

(A) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Etat, TVA déductible	470 669	145 959
- Etat, report d'IS	702 876	579 174
- Etat, redressement fiscal	155 805	155 805
- Certificats de retenue à la source non parvenus	-	9 278
<u>Total</u>	<u>1 329 350</u>	<u>890 216</u>

(B) La société "SAM" a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1^{er} Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report IS en le portant de 13.519 DT à 39.114 DT, l'ajustement du report de TVA en le portant de 30.077 DT à 2.282 DT et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de 154.651 DT dont 36.231 DT de pénalités.

Toutefois, l'affaire est portée devant la cours de cassation et n'est pas définitivement dénouée.

Les montants réglés à ce titre s'élèvent à 155.805 DT.

NOTE 11 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 Décembre 2019 un solde de 1.027.067 DT contre 1.398.456 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Banques	931 928	979 278
- Chèques à encaisser	39 662	12 570
- Encaissements par cartes bancaires	13 252	7 964
- Caisse	1 621	4 308
- Régies d'avance et accréditifs	40 604	394 336
<u>Total</u>	<u>1 027 067</u>	<u>1 398 456</u>

11.1 - Banques

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31
	<u>2019</u>	<u>Décembre</u>
		<u>2018</u>
- AMEN BANK (1)	6 793	20 213
- UNION INTERNAT. BANK	40 459	59 870
- BIAT LA MARSА (1)	65 955	48 112
- BIAT LA MARSА (2)	-	758
- BIAT LA MARSА (3)	114 893	-
- BTK LA MARSА	2 828	3 015
- ATTIJARI BANK (1)	8 291	-
- ATTIJARI BANK (2)	233 861	148 560
- ATTIJARI BANK (3)	7 465	535 250
- BANQUE DE L'HABITAT	362 738	-
- BIAT (2)	-	57 787
- BANQUE ZITOUNA	700	12 528
- BTS	87 090	39 367
- WIFAK BANK	798	53 751
- BMCE	57	67
	<u>931 928</u>	<u>979 278</u>

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31
	<u>2019</u>	<u>Décembre</u>
		<u>2018</u>
- Capital social (A)	4 634 696	4 634 696
- Prime d'émission	1 453 040	1 453 040
- Réserve légale	463 469	463 469
- Réserves pour réinvestissement exonéré	800 000	800 000
- Autres compléments d'apports	4 213	4 115
- Actions propres	(66 106)	(2 926)
- Subventions d'investissement	15 347	19 844
- Résultats reportés	2 178 791	1 003 187
	<u>9 483 450</u>	<u>8 375 425</u>
- Résultat net revenant à la société consolidante (1)	1 814 450	2 536 055

<u>Totaux des capitaux propres avant affectation</u> (C)	<u>11 297 900</u>	<u>10 911 480</u>
- Nombre d'actions (2)	4 629 181	4 634 696
- Résultat par action (1)/(2) (B)	0.392	0.547

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2019, à D : 4.634.696 divisé en 4.634.696 actions de un dinar chacune.

(B) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(C) Le tableau de mouvements des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

NOTE 13 – INTERETS MINORITAIRES

L'analyse de cette rubrique se présente ainsi :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Participation des minoritaires dans le capital de la société " SMC "	100	100
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de la société " SMC "	21	24
- Part des minoritaires dans le résultat de la société " SMC " (A)	(44)	109
- Participation des minoritaires dans le capital de " BUREAU PLUS "	100	100
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de " BUREAU PLUS "	7	5
- Part des minoritaires dans le résultat de " BUREAU PLUS " (A)	3	44
- Participation des minoritaires dans le capital de la société " TALOS "	50 000	-
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de la société " TALOS "	(29 961)	-
- Part des minoritaires dans le résultat de la société " TALOS " (A)	(20 056)	-
- Excédent des pertes de l'exercice, imputé à la société mère * (A)	17	
<u>Total</u>	<u>187</u>	<u>382</u>
	<u>(20 080)</u>	<u>153</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires Σ (A)		

(*) En application des dispositions du paragraphe 24 de la norme comptable NCT35 relative aux états financiers consolidés, l'excédent des pertes revenant aux minoritaires par rapport à leur part dans les capitaux propres a été imputé à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

NOTE 14 - PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 2.229.284 DT, contre 2.381.176 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de ce poste se présente comme suit :

		<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Provision pour risques et charges	(A)	268 777	188 777
- Emprunts et dettes assimilées	(B)	1 960 507	2 192 399
		<u>2 229 284</u>	<u>2 381 176</u>
	<u>Total</u>		

(A) Cette provision est constituée pour couvrir entre autres, le risque lié au contrôle fiscal au titre de la période allant du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005 (voir note 10).

(B) Le tableau des emprunts et dettes assimilées est présenté ci après :

NOTE 15 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

La rubrique fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 Décembre 2019 à 4.183.299 DT, contre 3.596.594 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

		<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Fournisseurs d'exploitation		1 054 219	875 337
- Fournisseurs étrangers		1 113 980	797 867
- Fournisseurs, effets à payer		1 927 829	1 845 015
- Fournisseurs, factures non parvenues		68 899	44 990
- Fournisseurs d'immobilisations		14 483	32 461
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie		3 889	924
		<u>4 183 299</u>	<u>3 596 594</u>
	<u>Total</u>		

NOTE 16 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2019 un montant de 1.299.119 DT contre 1.887.380 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Clients, avances et acomptes	443 986	761 485
- Personnel, rémunérations dues	1 291	110
- Crédoiteurs divers	20 791	15 978
- Etat, divers impôts et taxes	206 923	219 261
- Etat, impôt sur les sociétés à payer	-	133 405
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer	32 195	33 488
- CNSS	258 607	222 608
- Comptes courants associés	42	-
- Charges à payer	160 099	155 699
- Produits constatés d'avance	169 027	322 223
- Compte d'attente	6 158	23 123
<u>Total</u>	<u>1 299 119</u>	<u>1 887 380</u>

NOTE 17 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2019 un montant de 1.057.232 DT contre 982.032 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts (voir note 14)	388 019	366 742
- Echéances à moins d'un an sur dettes envers les sociétés de leasing (voir note 14)	194 699	178 157
- Crédit à court terme	400 000	400 000
- Intérêts courus	15 435	15 174
- Banques	59 079	21 959
<u>Total</u>	<u>1 057 232</u>	<u>982 032</u>

NOTE 18 – REVENUS

Les revenus s'élevèrent au 31 Décembre 2019 à 24.404.887 DT contre 21.320.434 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Ventes locales	15 824 459	15 640 500
- Ventes en suspension de taxes sur chiffre d'affaires	4 145 276	2 233 913
- Ventes à l'exportation	4 418 373	3 431 505
- Prestations de services	16 779	14 516
<u>Total</u>	<u>24 404 887</u>	<u>21 320 434</u>

NOTE 19 – ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent au 31 Décembre 2019 un montant de 14.214.862 DT contre 11.713.630 à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Produits chimique	78 276	65 394
- Verrerie et Marbrerie	198 882	205 908
- Quincaillerie	894 378	1 068 720
- Tissu, Mousse et Cuir	425 727	375 541
- Bois et dérivée	3 584 411	3 512 020
- Produits semi-finis	1 632 097	1 330 680
- Accessoires bureaux	497 758	583 179
- Accessoires chaises	3 679 465	2 753 999
- Autres achats de marchandises	1 228 545	598 985
- Frais d'approche	1 671 325	1 065 140
- Emballages	109 806	81 743
- Sous-traitance	274 366	288 711
- Fournitures de bureau	39 001	25 516
- Carburant	198 560	175 643
- Électricité	93 653	94 880
- Autres achats d'approvisionnements	33 737	44 207
- Variation des stocks de matières premières	(425 125)	(556 636)
<u>Total</u>	<u>14 214 862</u>	<u>11 713 630</u>

NOTE 20 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au 31 Décembre 2019 un montant de 3.815.071 DT, contre 3.366.860 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Salaires et compléments de salaires	3 258 551	2 877 604
- Charges connexes aux salaires	556 520	489 256
<u>Total</u>	<u>3 815 071</u>	<u>3 366 860</u>

NOTE 21 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	913 333	809 322
- Dotation aux résorptions	172 425	172 423
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	334 020	23 165
- Dotation aux provisions pour créances douteuses	250 575	371 104
- Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	29 713	1 450
- Dotation aux provisions pour dépréciation des prêts au personnel	9 094	-
- Dotation aux provisions pour risques et charges	87 099	-
- Reprise sur provision pour dépréciation de stocks	-	(15 000)
- Reprise sur provision pour créances douteuses	(377 524)	(173 343)
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	(10 728)	(2 977)
- Reprise sur provision pour risques et charges	(7 099)	-
<u>Total</u>	<u>1 400 908</u>	<u>1 186 144</u>

NOTE 22 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 Décembre 2019 un montant de 2.442.258 DT, contre 2.342.829 DT en 2018. Le détail se présente comme suit :

	31 Décembre	31
	<u>2019</u>	<u>Décembre</u>
		<u>2018</u>
- Locations	280 809	254 864
- Entretien et réparation	252 298	165 959
- Primes d'assurances	129 176	117 054
- Personnel extérieur à l'entreprise	729 474	603 379
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	177 672	253 600
- Transports	40 189	47 756
- Voyages et déplacements	186 573	279 401
- Réceptions	18 543	20 300
- Publicité, Publication et Relations publiques	308 368	286 831
- Frais postaux et frais de télécommunication	57 899	67 211
- Services bancaires et assimilés	66 688	35 726
- Jetons de présence	10 000	10 000
- Impôts et taxes	168 575	159 671
- Autres	15 994	41 077
	<u>2 442 258</u>	<u>2 342 829</u>
<u>Total</u>		

NOTE 23 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2019 un montant de 315.856 DT, contre 373.842 DT en 2018. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31
	<u>2019</u>	<u>Décembre</u>
		<u>2018</u>
- Intérêts sur crédits bancaires	159 619	172 813
- Intérêts sur crédits à court terme	20 397	33 907
- Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	66 037	35 684
- Intérêts créditeurs	(7 653)	(11 326)
- Pénalités	20 938	9 951
- Pertes de change	54 242	158 855
- Gains de change	(15 346)	(32 741)
- Autres	17 622	6 699
	<u>315 856</u>	<u>373 842</u>
<u>Total</u>		

NOTE 24 – PRODUITS DE PLACEMENTS

La rubrique « Produits de placements » s'élève au 31 Décembre 2019 à 10.571 DT et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Revenus des valeurs mobilières de placement	10 571	240
<u>Total</u>	<u>10 571</u>	<u>240</u>

NOTE 25 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

La rubrique « autres gains ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2019 à 105.047 DT et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	76 000	769 149
- Apurement comptes crébiteurs	29 047	26 701
<u>Total</u>	<u>105 047</u>	<u>795 850</u>

NOTE 26 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

La rubrique « autres pertes ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2019 à 161.808 DT et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Pertes suite redressement CNSS	21 457	-
- Pertes sur créances irrecouvrables	137 854	1 267
- Apurement comptes débiteurs	2 001	4 213
- Moins-value sur cession des titres SICAV	496	-
<u>Total</u>	<u>161 808</u>	<u>5 480</u>

NOTE 27 – DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	22 906	23 682
- Investissements en immobilisations corporelles (*)	214 749	505 632
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	32 461	56 291
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(14 483)	(32 461)
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en début de période	924	924
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en fin de période	(3 889)	(924)
<u>Total</u>	<u><u>252 668</u></u>	<u><u>553 144</u></u>

(*) Compte non tenu des additions en immobilisations à statut juridique particulier.

NOTE 28 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	469 401
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	76 000	769 149
	<u><u>76 000</u></u>	<u><u>1 238 550</u></u>

NOTE 29 – DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2018</u>
- Dividendes décidés au cours de l'exercice	(1 390 311)	(1 205 021)
- Part des minoritaires dans les dividendes distribués par les filiales	(156)	(103)
	<u><u>(1 390 467)</u></u>	<u><u>(1 205 124)</u></u>

NOTE 30 – LES PARTIES LIEES

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 237.786 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.019.797.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 9.184.233 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.677.084.

Répartition des charges communes

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 527.422.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 253.541.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs une quote-part des charges communes pour un montant de D : 484.193.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 259.065.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 753.822.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a établi un avoir à la société BUREAU PLUS pour un montant de D : 1.748 TTC.

Achats d'immobilisations

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a acquis auprès de la société BUREAU PLUS une voiture type "PARTNER" au prix de D : 7.000.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 88.292 Euro soit D : 282.802.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 358.378.

SOCIETE PROPANNE

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la société "PROPANNE" pour un montant de D : 127 TTC.

Le compte client "PROPANNE" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 2.450.

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a acheté des marchandises auprès de la société "PROPANNE" pour un montant de D : 40.308 TTC.

Le compte fournisseur "PROPANNE" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.642.

SOCIETE TALOS

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 197.220 TTC.

Le compte client "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 285.466.

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 53.138 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 14.151.

• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 15.962 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" chez la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 5.102.

Location

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance.

Le loyer constaté au titre de l'exercice, s'est élevé à D : 17.794.

Avances en comptes courants

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 remboursable dans un délai de 24 mois.

Les intérêts décomptés à ce titre en 2019, ont été de D : 48.000.

Rémunérations des dirigeants sociaux

• Le Conseil d'Administration réuni le 26 Juin 2017 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 7.000. Le Conseil d'Administration réuni le 10 Août 2018 a porté cette rémunération à D : 10.000, avec effet au 1er Septembre 2018.

En application des nouvelles dispositions du premier paragraphe de l'article 215 du Code des Sociétés Commerciales imposant la dissociation entre la fonction de Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général, le Conseil d'Administration réuni le 19 Août 2019 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 10.000.

Le montant brut des rémunérations servies en 2019 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 176.812.

Le Conseil d'Administration réuni le 4 Juin 2020 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Directeur Général, au titre de l'année 2019, pour un montant brut de D : 50.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

Par ailleurs, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• Le Conseil d'Administration réuni le 19 Août 2019, a nommé Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

• Le Conseil d'Administration réuni le 19 Août 2019 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération.

Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant.

La Société le Mobilier Contemporain refacture une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble Intérieurs.

Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général Adjoint se sont élevés à D : 77.389 dont un montant de D : 54.239 a été refacturé à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

Par ailleurs, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs réunie le 25 Mai 2017 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur. Le montant brut des rémunérations servies en 2019 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 125.074 dont D : 22.298 de charges sociales. Par ailleurs, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

NOTE 32 – ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

<u>Rubrique</u>	Paiements minimaux HT au 31/12/2019	Valeur actualisée des paiements minimaux HT au 31/12/2019
Moins d'un an	274 667	194 699
Plus d'un an et moins de 5 ans	696 146	567 508
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	970 813	762 207
Moins les montants représentant des charges financières	(208 606)	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		762 207

NOTE 33 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les premiers mois de l'année 2020 ont connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale. Les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire et le manque de visibilité constituent des facteurs pouvant avoir un impact défavorable sur l'activité et les résultats du groupe.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, constitue un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date.

A la date de publication de ces états financiers consolidés, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer les impacts éventuels de cette crise mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « intérieurs », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 20.067.021, un résultat consolidé bénéficiaire de D : 1.814.450 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 967.988.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphes d'observations

1- Nous attirons l'attention sur la note 5 des états financiers consolidés « Continuité d'exploitation », qui indique que la société « BUREAU PLUS » a cédé, depuis décembre 2018, la totalité de ses immobilisations corporelles. Cette situation s'est traduite en 2019 par la cessation de l'activité de ladite société.

2- Comme il est indiqué au niveau de la note 33 « Evénements postérieurs à la date de clôture », les premiers mois de l'année 2020 ont connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire et le manque de visibilité constituent des facteurs pouvant avoir un impact défavorable sur l'activité et les résultats du groupe.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, constitue un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date.

A la date de publication de ces états financiers consolidés, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer les impacts éventuels de cette crise mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions

s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clé d'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 8 Juin 2020

FINOR

Mustapha MEDHIOUB